

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE FANTASQUE.

N. AUBIN, Rédacteur, }
W. H. ROWEN, Imprimeur, } PROPRIÉTAIRES. } No. 46, Rue Grant, St. Roch.
No. 7, Rue des Prévies, St. Roch.

Je n'obéis, ni ne commande à personne, je vais, ou je veux, je fais ce qui me
plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Prix: deux Sous.

Vol. 3. Quebec, 22 Juillet, 1841. No. 63.

MELANGES.

LE TERME.

Peut-être ignorez-vous qu'il y eut autrefois un savant du nom de Dumarsais, lequel a rédigé un *Traité des Tropes*. Or, dans ce livre ce savant consacra un long paragraphe au trope que les rhétoriciens appellent l'*antiphrase*, et il propose comme comparaison les Euménides, nom doux comme le miel, appliqué aux trois Furies. Euménides soit; mais cet honnête M. Dumarsais eût certes pu mieux choisir en s'arrêtant tout simplement au mot *terme*.

Jamais assemblage de diphthongues ne fut plus traître; ce mot un sarcasme un bout à l'autre, un paradoxe, une grimace, une dérision. Ne semble-t-il pas, en effet, que ces cinq lettres devraient signifier la fin des angoisses du locataire? Néanmoins, en dépit du sens grammatical, elles veulent dire le commencement des inquiétudes mobilières de tout individu qui ne possède pas un pouce de terrain en toute propriété. Vit-on jamais plus atroce plaisanterie de la part d'un substantif de deux syllabes?

Comme on ne le sait que trop, l'année parisienne se divise en quatre termes qui se poursuivent à grands pas les uns les autres, de trois mois en trois mois, juste un terme par saison. A l'heure qu'il est, le terme de janvier s'éloigne rapidement, les mains dans les poches de son paletot, tandis que le terme d'avril arrive ventre à terre.

Le terme n'est pas égal pour tous: au contraire. Pour le prolétaire, la petite sance, les petites fortunes, il commence régulièrement le 8 au dernier coup de sonnant, à l'horloge de l'Hôtel-de-Ville; il n'arrive que le 15 au soir pour les heureux du siècle. En vain on objectera que ce délai devrait être laissé tout aux premiers qu'aux derniers; en vain vous vous époumonnez à crier qu'il serait plus juste d'accorder ce temps à ceux qui gagnent leur loyer par leur travail de chaque jour, qu'aux oisifs à qui le bien tombe en dormant. Turenne sait que le bon Dieu se prononce toujours pour les gros escadrons; les propriétaires n'ont de faveur que pour les gros coffres-forts.

Être tenu de payer le terme est une chose horrible; se voir forcé de ne pas le payer est mille fois plus cruel encore.

L'homme qui se réveille un matin avec un terme en retard, doit s'attendre résolument à toutes les tortures imaginables. Déjà, depuis quelques jours il a été en butte à une foule d'humiliations dont il ignorait la cause. Un soir, il a vu revenir son chien avec la patte droite écrasée; lui-même a reçu sur son chapeau neuf un désagréable résidu. Au retour du spectacle, on l'a fait attendre un quart heure par une pluie battante, avant que de lui ouvrir. Quand ses lettres arrivent, on ne les lui remet que lorsqu'elles n'ont plus rien à lui apprendre, ou même on ne les lui remet pas du tout. Pour ses journaux, ils sont lus, relus, commentés, chiffonnés, lacérés, à moins toutefois que le concierge ne juge plus à propos de les fourrer sous la cloche de son poêle en guise d'allumettes chimiques allemandes. Quoi de plus juste? il est en retard d'un terme.

L'homme qui n'a pas payé son terme voit son martyre se prolonger indéfiniment. Autrefois, avant ces heures néfastes, la bonne du propriétaire, lys des vallées de Beauce ou de Normandie, si gracieuse avec sa tête coiffée en marionette, lui faisait les doux yeux; la portière le vénérait, la femme du propriétaire daignait lui sourire. A présent, chaque fois que cette grosse dame, ex-mercière carrée par la base, le rencontre dans l'allée de la maison, elle affecte de lui marcher sur le pied avec une pesanteur significative. Comment oserait-il se plaindre? il n'a pas payé son terme!

Mon expérience personnelle m'a révélé bien d'autres tribulations à l'usage de l'homme qui ne paie pas son terme. Celles-là, pour n'être pas générales, n'en sont pas moins cuisantes, je vous assure.

1° Un propriétaire ingénieur, dont j'étais débiteur en 1834, guettait l'instant où je paraissais à ma fenêtre; il saisissait sa clarinette et exécutait avec frenésie plusieurs airs dérisoires, capables de rappeler son crime au retardataire. C'était tantôt: *La boulangère a des écus...* — tantôt: *L'or est une chimère*; — tantôt: *Quand on n'a pas de quoi payer son terme, il faut avoir une maison à soi*; etc., etc.

2° Une autre année, — c'était en 1837, — la fenêtre du propriétaire regardait la miennne. Un jour les persiennes s'ouvrirent, et j'aperçois une dame qui donnait une leçon de mythologie à sa fille, dont naguère il m'était loisible de logner la dot et la main; je prête l'oreille, et il se trouve par hasard que la maman disserte sur le dieu *Terme*.

3° Cette année, on ne s'est pas contenté des allégories. Pendant mon absence, un groom quelconque venait écrire avec de la craie sur la porte de ma cellule, et quand je rentrais, je ne manquais jamais de trouver tracé en capitales: *C'est aujourd'hui le 18 ou le 20 janvier*, etc.

Si jamais ce désagrément n° 3 vous arrive, amis lecteurs, considérez-le comme le dernier avertissement gratis. Après cette tentative désespérée, les huissiers prendront la chose à cœur; ou noircira toute sorte de papier timbré; il y aura saisie mobilière sur le fauteuil et les pantoufles, saisie-brandon sur les tulipes, poiers de messire Jean et autres pots de fleurs, enfin saisie de l'homme lui-même, s'il y a lieu.

On ne sait encore qu'un moyen de parer tous ces revers: c'est de dégarnir sa cheminée de sa petite pendole d'albâtre, son gousset de sa montre d'or, sa maîtresse de ses bijoux, et de porter le tout au mont-de-piété; ce sombre et discret ami de la jeunesse. Mieux vaut, en effet, déménager tout ceci que de déménager soi-même. D'ailleurs, comme dit Odry, c'est le seul procédé connu pour mettre un terme aux maux qu'apporte celui qu'on n'a pas payé.

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, 22 JUILLET, 1841.

Nous sommes au tems des innovations et des découvertes miraculeuses ; tout le monde s'en mêle, jusqu'aux *Grands Jurés* des dernières sessions de la cour de la paix, ayant à leur tête un homme de lettres, écuyer et notaire par dessus le marché.

Le rapport qu'ils ont publié à la clôture de leurs travaux est la chose la plus drôlatique, sinon la plus pitoyable, dont le public ait eu la récréative lecture depuis la publication des fameux ouvrages du même AUTEUR ! ouf !

Si ce rapport n'était dû qu'à un notaire, nous ne parlerions pas du style ; car enfin des grands jurés ne sont pas tenus de savoir le français, même quand ils sont notaires ; mais lorsqu'à cette qualité ils joignent la distinction d'auteur, il est du devoir du journaliste d'en faire mention publique ; car tout événement qui tient du phénomène est essentiellement de son ressort. Nous dirons donc que la phraseologie du rapport est barbarement incorrecte ; qu'il n'y a pas deux paragraphes sans faute grossière de construction ; que cette production doit finir par convaincre le chef de ce grand jury lui-même qu'il ne sait pas un mot de français ; et enfin que le public regarderait cette conviction comme une véritable bonne fortune si elle le délivrait pour toujours des périodiques émanations nébuleuses de cette cervelle en friche. Par égard pour le public nous ne détaillerons pas les monstrueuses erreurs grammaticales du rapport, les curieux qui ne les découvriront pas eux-mêmes au premier coup-d'œil pourront interroger là dessus le premier écolier venu sortant de la 36^{ème} ; nous sommes certain qu'il se fera un divertissement de les leur montrer au doigt. Nous prendrons seulement la liberté de noter la tendre sollicitude dont le grand jury a fait preuve envers les fous ; c'était sans doute par sympathie pour son chef ; c'est bien naturel ; Le rapport désigne ces infortunés de mille ingénieuses manières ; dans une phrase de quelques lignes il les appelle des « personnes qui ont l'esprit aliéné » puis « ces pauvres malheureux qui sont dépourvus de la raison » ensuite « les pauvres malheureux qui se trouvent confinés » enfin « ceux qui par l'aliénation de leur esprit se trouvent privés de l'avantage de vivre dans la société. »

On ne compatit bien qu'aux maux qu'on a soufferts :

Mais tout cela n'est rien en comparaison de l'inimitable naïveté de la phrase où, en parlant de l'Hôpital de marine, le rapport dit ingénument ; « Ils ont néanmoins observé avec chagrin que l'autre aile de cet édifice n'est pas encore bâtie ! » L'observation est véritablement judicieuse. C'est la première fois, nous pensons, depuis la création du monde et même avant, que l'on a fait pareille découverte. Newton a découvert à lui tout seul le système des attractions, Daguerre la photographie, sir Humphrey Davy la base métallique des alcalis, sir John Herschel une nouvelle planète ; le géographe mathématicien du Canada a découvert à l'aide de onze grand jurés qu'il manque encore une aile à l'hôpital de Marine.

Nous espérons qu'on lui accordera un privilège et qu'à l'avenir il ne sera permis à personne qu'à lui de découvrir pareille chose. C'est trop juste.

Le rapport, après un semblable effort, devait se sentir épuisé; aussi termine-t-il par dire que « l'indifférence que les autorités ont montrée pour procurer le bien-être à la société et l'impression peu sensible qu'ont faite sur elles les représentations des grands jurés, semblent devoir les dispenser d'en faire de nouvelles. » C'est une malice bien noire que celle de Mr. le rapporteur; il insinue d'une manière tout à fait perfide que les autorités font le bien-être à la société par leur indifférence. C'est dire par conséquent que les autorités font du mal dès qu'elles ne sont pas indifférentes, dès qu'elles s'occupent de nous. Voilà de la haute-trahison s'il en fut jamais. A la place des magistrats nous aurions envoyé le grand jury et son chef en prison, ou, tout au moins, tenir compagnie aux « malheureux dépourvus de raison » qui alors auraient pu jouir de l'avantage de vivre en société. Reste à savoir s'ils auraient voulu en profiter; c'est ce que nous n'oserions pas soutenir.

Tandis que nous en sommes sur le rapport des grands jurés nous ferons remarquer que quoiqu'ils se félicitent de l'adoucissement de nos mœurs il n'y a pas eu moins de 14 personnes condamnées à des amendes et à l'emprisonnement pour des *assaults* et *batteries* plus ou moins graves. Il n'y a rien en effet de plus patriarcal, au dire des grands jurés, que des côtes enfoncées, des yeux pochés, et des meurtrissures à l'endroit où la chute des reins prend un autre nom. Nous en souhaitons au chef du grand jury pour le récompenser du document habile dont il a gratifié l'excellent public de Québec. Si j'étais roi j'ordonnerais qu'on m'apporte chaque matin, coûte qui coûte, un rapport écrit dans ce goût-là; cela me mettrait en belle humeur pour le reste de la journée; mes sujets infortunés perdraient rien.

Comme l'envoi de reçus aux personnes de la campagne qui nous transmettent de l'argent par la poste leur occasionnerait un surcroît de dépense et à nous un double embarras, nous mentionnerons à l'avenir dans le journal les sommes ainsi reçues: cela évitera les erreurs qui se pourraient glisser autrement dans une comptabilité aussi minutieuse. Nous accusons donc réception, cette semaine de 2s. 6d. de Gentilly et de £1. 15. de notre agent à Lotbinière. Nous prions encore les abonnés auxquels nous ayons transmis des comptes, de vouloir bien les régler au plus tôt.

SOIRÉE PYROTECHNIQUE.

FEU D'ARTIFICE.

La sollicitation d'un grand nombre de citoyens, un Amateur artificier de cette ville où il est déjà favorablement connu par quelques soirées particulières, ayant loué le vaste jardin appartenant à la maison de D. Roy Ecr, rue St. Olivier, Faubourg St. Jean et obtenu l'autorisation du corps municipal, se propose de donner, très-prochainement une soirée Pyrotechnique consistant en pièces d'artifice composées et détachées, propre à produire les effets les plus agréables. Pour les détails voir le programme qui se délivrera, avec les cartes qui seront envoyés aux souscripteurs, à domicile.

On souscrit au bureau du *Canadien*, de la *Gazette*, du *Fantasque* et dans les principales librairies.

Prix d'entrée 2s 6d par personne. On sera assis.